

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Finistère

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal (Espace Simone Veil), en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe RONARC'H.

Date de la convocation : 07/04/2025

Membres en exercice : 18

Présents :

Mesdames : Michèle BUREL, Nelly VIVIEN, Chloé ANDRO, Claudie SIMON, Christelle GUEZENGAR, Armelle RONARC'H, Jacqueline JAFFRY, Christine LE GOFF LE PESQUE

Messieurs : Philippe RONARC'H, Jean-Pierre KERSALE, Olivier BODILIS, Hervé LE COZ, Olivier LAURAIN, Jacques DYONIZIAK, Mickaël LE COZ, Thierry ARNOULT, Patrick PERENNOU

Absents excusés : Alexandra MAZEAS (pouvoir à Nelly VIVIEN)

Secrétaire de séance : Michèle BUREL

Objet : Délibération n°2025-0020 – Vote du Budget Primitif 2025 de la Commune

Suite à la commission de finances qui a eu lieu le 8 avril 2025, Madame Nelly VIVIEN présente en détail les documents budgétaires pour l'année 2025.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget 2025 par chapitre, tel qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	BP 2025
002	Résultat reporté	
011	Charges à caractère général	493 570,00
012	Charges de personnel	929 958,00
014	Atténuations de produits	2 500,00
65	Charges de gestion courante	316 861,23
66	Charges financières	65 000,00
67	Charges exceptionnelles	6 362,00
68	Dotations aux dépréciations	4 365,00
	Total OP Réelles	1 818 616,23
023	Virement à la section d'invest.	180 853,68
042	Op ordre de transfert entre sections	104 000,00
	Total OP d'Ordre	284 932,68
	Total Dépenses fonctionnement	2 103 469,91

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	BP 2025
002	Résultat reporté	145 547,87
013	Atténuations de charges	9 000,00
70	Produits des services, du domaine et ...	186 720,00
73	Impôts et Taxes	308 397,60
731	Impositions directes	955 119,00
74	Dotations, subventions, participations	461 685,44
75	Autres produits de gestion	37 000,00
	Total OP Réelles	1 958 001,04
042	Opérations d'ordre entre sections	
	Total OP d'Ordre	0,00
	Total Recettes fonctionnement	2 103 469,91

Dépenses d'investissement		
Chapitre	Désignation	BP 2025
001	Résultat reporté	
1641	Emprunts remboursements	123 000,00
20	Immobilisations incorporelles	19 900,00
204	Fonds de concours	542 756,00
21	Immobilisations corporelles	1 526 500,00
23	Immobilisations en cours	177 900,00
	Total OP Réelles	2 390 056,00
040	Op ordre de transfert entre sections	
	Total OP d'Ordre	0,00
	Total Dépenses investissement	2 390 056,00

Recettes d'investissement		
Chapitre	Désignation	BP 2025
001	Résultat reporté	504 545,72
10	Dotations, fonds divers et réserves	376 679,39
13	Subventions	211 435,00
16	Emprunts et dettes assimilées	467 217,49
27	Autres immobilisations financières	84 074,72
024	Vente d'immobilisations	461 250,00
	Total OP Réelles	1 600 577,60
021	Virement de la section de fonctionnement	180 853,68
040	Op ordre de transfert entre sections	104 000,00
	Total OP d'Ordre	284 932,68
	Total Recettes investissement	2 390 056,00

Madame VIVIEN précise que la nouvelle nomenclature M57 ne comprend plus de comptes « Dépenses imprévues » mais que le conseil doit être informé des taux de fongibilité des comptes prévus en section de fonctionnement et en section d'investissement. Le plafond étant de 7,5%.
 Le taux de fongibilité adopté pour les deux sections est de 3%.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité (16 voix POUR, 2 abstentions – Patrick PERENNOU, Jacqueline JAFFRY)

- ADOPTE le budget principal 2025 de la Commune tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré à POULDREUZIC, le 14 avril 2025
 Pour extrait conforme,
 Le Maire, Philippe RONARC'H

La secrétaire de séance, Michèle BUREL



Visa de la préfecture :

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication